



98205 - Le musulman sera-t-il récompensé pour avoir écouté des cours enregistrés?

question

J'écoute souvent vos cassettes (puisse Allah vous récompenser) et celles du traditionniste cheikh al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et celles des imam cheikh Ibn Baz et cheikh Ibn Outheymine (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) et j'en tire un grand profit... Ô cheikh, serai-je récompensé pour les avoir écoutées?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La recherche du savoir fait partie des meilleurs activités. C'est la meilleure œuvre à laquelle l'on puisse consacrer sa vie, le meilleur chemin que le musulman puisse emprunter pour aller au paradis.

Ibn Massoud (P.A.a) a dit : **Etudier c'est prier.** (Djami al ilm, 1/104)

Sooufyan ath-Tawri dit: **A part l'observance des proscriptions obligatoires, rien n'est plus méritoire que la recherche du savoir.** Voir Hilyat al-awliya, 6/361.

Az-Zouhri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Nul n'a adoré Allah par une action meilleure que l'apprentissage du droit musulman.** (Djami bayan al-ilm, 1/119)

Abdallah ibn Wahb dit : «J'étais chez Malick ibn Anas au moment de la prière du zouhr ou du asr pour lire et étudier sous sa direction. Puis j'ai rassemblé mes livres pour accomplir la prière. Et Malick m'a dit:

- **Qu'est-ce que tu vas faire?**



- je vais prier.

- C'est vraiment étonnant: l'activité que tu vas mener n'est pas meilleure que celle que tu as interrompue, pourvu que l'on soit animé d'une intention sincère. Voir Djami al-bayan al-ilm, 122.

- Nul doute que l'écoute des cours des ulémas enregistrés sur cassettes ou donnés en direct constitue un des plus importants moyens d'acquisition du savoir. Allah - loué soit Il - nous a facilité ces temps-ci de nombreux moyens nous permettant de tirer profit des cours donnés par les ulémas, notamment ceux enregistrés sur cassettes. S'intéresser à ceux-ci comporte plusieurs avantages:

1/ Apprendre à l'étudiant à bien écouter. Ce qui est une noble habitude et un bon comportement qui permet de bien apprendre, de tirer profit de son interlocuteur et de se débarrasser du désir de (toujours) prendre l'initiative du discours. A ce propos, Soufyan ath-Tawri, rapporte dans Rawdhat al-Uqalaa, grâce à sa propre chaîne (34): **L'apprentissage commence par l'écoute, suivie de l'audition puis de la mémorisation puis de l'application puis de la publication du savoir.**

2/ Avoir la possibilité d'écouter une deuxième fois le discours du savant si on ne l'a pas compris lors de la première écoute. Car il se peut que certains passages paraissent ambigus pour l'étudiant. Et leur répétition peut permettre d'en avoir une claire compréhension.

3/Faciliter la notation des connaissances et leur maîtrise.

4/ S'épargner le parcours de longues distances à la recherche du savoir. Ceci concerne les chercheurs du savoir pour lesquels il n'est pas facile de se déplacer pour apprendre directement auprès des ulémas. La bibliothèque islamique sonore regorge aujourd'hui de centaines de commentaires et cours scientifiques utiles qui permettent à l'étudiant d'économiser du temps et de l'argent.

5/ Avoir la possibilité d'emporter les cours et de les écouter dans différentes situations comme pendant les déplacements en automobile, au cours du travail, etc. C'est une manière de bien exploiter le temps et de meubler les heures creuses.



Ces avantages ne dispensent pas d'assister aux cours donnés directement par les ulémas. Car tout moyen a ses avantages spécifiques. Et l'étudiant susceptible de réussir est celui qui sait profiter des opportunités et sait comment confectionner un nectar à partir d'éléments extraits des différentes fleurs du jardin.

Nous espérons qu'Allah le Transcendant et Très Haut inscrira par sa grâce et Sa générosité une récompense pour toute personne qui écoute les cours enregistrés, lui donnera la quiétude et le ouvrira de Sa miséricorde conformément au célèbre hadith: **Chaque fois que des gens se réunissent dans une maison d'Allah pour réciter et étudier le livre d'Allah, ils bénéficieront de la quiétude et de la miséricorde accordée par Allah, et les anges les escorteront et Allah les mentionnera chez Lui.** (Rapporté par Mouslim, 2699) Voir la réponse donnée à la question n° [1813](#) .

Allah le sait mieux.